

Réunion du bureau du Conseil de Quartier Faubourg Montmartre

Jeudi 9 mai 2019 – 19h

Mairie du 9^e – salle Emile Zola

Compte-rendu

Etaient présents : Alexis Arié, Elisabeth Chaperon, Philippe Dieuzaide, Thierry Durand, Daniel Isidor, Omar Khoudi, Delphine Lemoing, Reveline Herry, Sylvie Leydet (élue référente), Mariella Eripret (coordinatrice des conseils de quartier).

Excusés : Athalie Tatay, Magali Blondin, Mathieu Chondroyannis, Charlotte Deliry, Lan Goepfert, Diane Wulwek, Thierry Lafragette.

Invitée : Clariste N'Zolla, Maison d'accueil Trévis.

1) Fête de quartier

La Maison d'accueil de la cité de Trévis, géré par la CASPE, participera à la fête. Ce centre accueille 16 femmes ayant chacune un enfant. Les résidentes cuisineront des mets africains (beignets à la banane, poulet yassa, jus de bissap, jus de gingembre...) qui seront offerts à prix libre. Une boîte permettra de recueillir les dons.

Elles prévoient aussi de la musique, des tenues africaines et du maquillage.

Un document ou un panneau d'information sur le centre pourrait être affiché, à côté des infos sur le conseil de quartier.

Des foodtrucks pourraient être installés dans la rue Riboulté. Il faut en trouver qui n'aient pas besoin de raccordement électrique.

Autres animations : jeux géants en bois de Ludomonde de 13h à 17h, maquillage pour enfants de 15h à 17h.

Contactez des associations qui pourront tenir un stand d'information.

Affiche : visuel réalisé par Olivier Recurt qui sera repris par la graphiste de la mairie.

2) Réunion publique

Date : 5 juin

Lieu : école 32 rue Buffault.

Thème : Être éco-responsable dans le 9^e.

Présentation des initiatives existantes et des moyens mis à disposition pour réduire ses déchets, composter, végétaliser, etc.

Référentes : Delphine et Magali.

Intervenants :

- Sébastien Dulermo, adjoint à la Maire du 9^e, en charge des espaces verts, des déplacements, de la nature en ville, de la propreté.
- Candy Bougro de l'Accueillette du 9^e qui gère le jardin partagé à Valeyre
- Jeannine et Simonne de la Vestiboutique Croix rouge
- Emmanuel Vallée pour le Repair café
- Marie Palacios de Tout autre chose, association qui gère notamment une table d'hôte basée sur la minimisation du gaspillage alimentaire et qui recherche des bénévoles.
- AMAP Les cagettes de La Fayette

Elisabeth Chaperon a également contacté la Ruche qui dit Oui, Au Bout du Champs, Terroir d'Avenir (regroupement de plusieurs producteurs).

Recensement des adresses ou bonnes idées pour compléter les interventions : faute de retour de la part des personnes du conseil de quartier, l'idée a été abandonnée.

Communication : via la mairie (site internet, affichage, application, page facebook...) + réseaux NosVoisins et WeActForGood.

Déroulé :

1. Mot d'accueil par Sylvie Leydet
2. Présentation du déroulé
3. Brise-glace (15 min)
4. Présentation rapide de chaque intervenant (5 min max / personne)
5. Echanges sur chacune des thématiques réparties sur 5 tables :
 1 table par thématique, les participants peuvent tourner afin de prendre et partager des idées sur chacune des thématiques. Un facilitateur par table :
 végétaliser/composter
 recycler/donner : Magali Blondin
 consommer local : Jacqueline Lelièvre
 s'engager
 se déplacer zéro carbone
 + une 6^e table : thème libre.
 Au bout de 10 minutes, les participants peuvent changer de table.
6. Restitution en plénière (15 min) et conclusion.

3) Budget d'investissement

Cendriers – partenariat avec commerçants. Point reporté à la prochaine réunion.

4) Divers

Le projet lauréat du concours « Le Neuf a une idée » est : « établir un code de la rue ».

Lors du Conseil d'arrondissement du 18 mars, Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e ont donc émis le vœu:

- *Que la Ville de Paris se dote d'un code de la rue, destiné à encadrer les nouveaux usages, et qui rappellerait que:*

- les piétons sont les usagers exclusifs des trottoirs, exception faite des trottinettes non électriques sous réserve de ne pas dépasser 6 km/h.

- les engins de déplacement sont interdits dans les aires piétonnes par arrêté municipal comme le permet l'article L411-1 du code de la route et que - dès que la loi LOM le permettra leur circulation sur les pistes cyclables - les engins de déplacement individuels sont interdits sur les trottoirs.

- l'utilisation de l'espace public par les entreprises de véhicules en libre flotte (free floating) est soumise au paiement d'une redevance pour occupation du domaine public, conformément à l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

- toute convention d'occupation du domaine public (CODP) conclue avec un opérateur de véhicules en libre flotte est assortie d'une obligation de mettre en place un système de malus pour les clients qui laisseraient leur trottinette électrique, vélo ou scooter à un endroit gênant pour le bon cheminement des piétons.

- la DPSP a pour mission d'assurer le respect de ce code de bonne conduite et de sanctionner tout comportement mettant en danger la vie d'autrui

- *Que le budget supplémentaire 2019 de la Ville de Paris comprenne une première tranche de plan pluriannuel d'urgence pour la remise en état des trottoirs pour prévenir les chutes de piétons.*

- *Que le contrôle des chantiers des concessionnaires sur les trottoirs par la Direction de la voirie et des déplacements soit renforcé pour en réduire la durée, et s'assurer du bon recouvrement des fouilles sitôt les travaux terminés.*

Ce vœu est ensuite passé en Conseil de Paris qui l'a été rejeté.

La Maire du 9^e a publié une tribune demandant un moratoire sur les trottinettes.

5) Prochaine réunion de bureau

La prochaine réunion aura lieu le **mardi 11 juin à 19h** à la mairie.